AOUT 2023 **Règlements techniques : Natation (M/F)** RT/11-1

1. EFFECTIF ET NORMES DU CHAMPIONNAT

1.1 EFFECTIF (masculin et féminin)

1.1.1 COMPOSITION DE L'EQUIPE

Chaque équipe de championnat doit être composée uniquement d'individus apparaissant sur le dernier certificat d'admissibilité U SPORTS envoyé et s'étant qualifiés pour participer aux championnats selon les règles définies ci-après. Le nombre maximal de participants par établissement est de dix-huit (18) hommes et dix-huit (18) femmes.

1.1.2 ADMISSIBILITE INDIVIDUELLE

Pour être admissible aux Championnats de U SPORTS, un athlète doit avoir enregistré un temps de qualification respectant la règle 1.1.3 ou être admissible selon la règle 1.1.4.

Il n'est pas nécessaire de participer aux championnats de l'association sportive pour être admissible, sauf indication contraire de ladite association.

1.1.3 QUALIFICATION INDIVIDUELLE

Les temps de qualification individuels doivent être obtenus entre **le 1er février 2023 et le lundi précédant le début des Championnats de U SPORTS,** dans des compétitions acceptables en vue de la qualification aux Championnats de U SPORTS et/ou rencontre d'association.

1.1.4 QUALIFICATION AUX EPREUVES DE RELAIS UNIQUEMENT

Les nageurs participant uniquement aux épreuves de relais peuvent être ajoutés à l'effectif d'un établissement, dans la limite de 18 hommes et 18 femmes et à la seule discrétion de l'établissement, pour laquelle ces nageurs se qualifient pour participer uniquement aux épreuves de relais, tel que précisé en 3.10.2 ou 3.10.3.

NB : Les nageurs participant uniquement aux épreuves de relais ne seront pas comptabilisés dans la subvention des frais de déplacement U SPORTS.

1.2 NORMES

1.2.1 PUBLICATION DES NORMES

Les temps de qualification déposés par le comité technique de l'Association des entraîneurs et approuvés par le Comité des sports de U SPORTS, sont diffusés chaque année auprès de tous les entraîneurs et directeurs des services des sports avant le **15 mai** chaque année.

1.2.2 NORMES INDIVIDUELLES

Les temps de qualification sont déterminés en prenant les temps moyens réalisés au cours des cinq dernières années par la 16e place au classement dans les épreuves éliminatoires des Championnats de U SPORTS. **Les critères pour les épreuves en grand bassin seront déterminées en convertissant les critères des épreuves en petit bassin à 3 %; et les critères pour les épreuves en verges en petit bassin en convertissant les données pour les épreuves en mètres en petit bassin avec la conversion Hytek par défaut.**

1.2.3 NORMES DES EPREUVES DE RELAIS

Les temps de qualification pour les épreuves de relais sont déterminés par le temps moyen de la 8ième place au cours des cinq dernières années des Championnats de U SPORTS.

2. REGLES DE COMPETITION HORS CHAMPIONNATS

2.1 CHAMPIONNATS D'ASSOCIATION

Chaque association sportive détermine la date, le lieu et le format qui lui conviennent le mieux pour la tenue de ses championnats d'association. Le Bureau de U SPORTS doit en être informé au plus tard le 1er septembre.

2.2. RENCONTRES DOUBLES ET COMPÉTITIONS DE SNC

Une rencontre double est une compétition opposant :

1. au moins deux établissements membres de U SPORTS ;
2. un établissement membre de U SPORTS et un club affilié à SNC ;
3. un établissement membre de U SPORTS et au moins une université américaine. Cette compétition doit répondre aux exigences suivantes :
   - elle a été publiquement annoncée en amont,
   - elle est dirigée par des officiels qualifiés,
   - elle est le seul moyen pour réussir des temps de qualification (c.-à. d. pas d'essais chronométrés), et
   - les résultats sont envoyés au secrétaire ou associé à des fins de classement.

2.3 ESSAIS CHRONOMÉTRÉS

Les temps réalisés dans le cadre d'essais chronométrés sont acceptables pour les classements et pour se qualifier aux rencontres.

2.4 CLASSEMENTS ET RESULTATS

2.4.1 CLASSEMENT INDIVIDUEL

Afin d'assurer le classement des nageurs individuels, chaque université doit renseigner les résultats sur le système de classement choisi.

2.4.2 CLASSEMENT PAR EQUIPE

Les résultats doivent être publiés régulièrement sur le système de classement choisi. Les points de classement sont régulièrement établis par l'Association des entraîneurs de natation U SPORTS.

3. COMPETITION

3.1 INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES

3.1.1 Chaque athlète peut s'inscrire à l'avance à un maximum de six (6) épreuves individuelles.

Remarque : Le (ou la) nageur(euse) doit s'être qualifié pour au moins une des épreuves auxquelles il
s'est inscrit. Il n'est cependant pas obligatoire qu'il participe à cette épreuve.

3.1.2. Chaque athlète ne peut participer à plus de quatre (4) épreuves individuelles.

3.1.3 Si on inclut les relais, l'athlète peut participer à un maximum de sept (7) épreuves au cours des championnats.

3.2. INSCRIPTION DES EQUIPES

3.2.1 Il n'y a pas de limite quant au nombre de nageurs qu'une université peut inscrire à une épreuve des championnats.

3.2.2 Chaque établissement n'a le droit d'inscrire qu'une seule équipe de relais dans chaque
épreuve de relais.

3.3 AFFILIATION A NATATION CANADA

3.3.1 Afin que TOUTES les compétitions U SPORTS obtiennent la sanction de Natation Canada, tous les établissements membres de U SPORTS doivent affilier leurs athlètes et payer leur cotisation d'adhésion à Natation Canada.

3.3.2 Conformément aux règles de SNC, tous les entraîneurs doivent être enregistrés auprès de l'ACEIN pour accéder aux bassins dans toutes les compétitions sanctionnées.

3.4 CLASSEMENT DE DEPART

3.4.1 Le classement sera fait selon les mètres petit bassin – y compris en 800/1500 m de style libre. **La conversion de petit bassin aux fins de classement sera faite avec les paramètres par défaut Hytek/Splash pour les mètres en grand bassin et en petit bassin.**

3.4.2 Le classement de départ de toutes les épreuves individuelles des Championnats de U SPORTS sera effectué à partir des temps obtenus depuis le **1er février 2023**.

3.4.3 Le classement de départ de toutes les épreuves de relais des Championnats de U SPORTS sera effectué à partir des temps tels que définis en 3.8.

3.5 CONVERSION DES TEMPS D'INSCRIPTION

Pour les besoins du classement, tous les temps MPB seront convertis selon les paramètres par défaut du gestionnaire de compétition HyTek ou Splash en vigueur, tandis que les temps MGB seront convertis selon un taux de 3%. Tous les temps seront convertis par les directeurs de la rencontre. Toutes les inscriptions et preuves de chronométrage doivent être transmises aux directeurs de la compétition là où elles ont été réalisées. Les entraîneurs ne doivent pas convertir les temps d'inscription.

3.6 INSCRIPTIONS POUR LES EPREUVES INDIVIDUELLES ELIMINATOIRES ET FINALES

3.6.1 Les preuves de chronométrage doivent êtres fournies pour toutes les épreuves pour lesquelles le temps d'inscription d'une personne est remis en question à la réunion technique, tel que spécifié en 7.1 (6e section de l'ordre du jour).

3.7 INSCRIPTIONS POUR LES EPREUVES INDIVIDUELLES FINALES

3.7.1 Une preuve des temps est demandée pour toutes les épreuves finales chronométrées. Les temps ne pouvant pas être prouvés seront indiqués comme « Aucun temps ».

3.8 INSCRIPTIONS AUX EPREUVES DE RELAIS

3.8.1 Les temps d'inscription aux épreuves de relais doivent dater de la saison actuelle (à partir du 1er octobre), tel que disponible sur le système de classement choisi, à moins que la preuve d'un meilleur temps puisse être envoyée aux directeurs de la rencontre avant le début de la réunion technique des Championnats de U SPORTS.

3.8.2 Tout temps en relais obtenu après le 1er octobre de la saison en cours est la propriété de l'établissement (école), indépendamment de la présence des individus

ayant réalisé le temps aux Championnats et peut être utilisé par l'établissement dans le cadre des inscriptions.

3.8.3 Des temps différents peuvent être utilisés pour les épreuves de relais, si ceux-ci peuvent être prouvés de l'une des façons suivantes auprès des directeurs de la rencontre.

1. Quatre (4) temps individuels moins 1,5 secondes ;
2. Trois (3) temps individuels plus une (1) partie de relais moins 1,0 seconde ;
3. Deux (2) temps individuels plus deux (2) parties de relais moins 0,5 seconde ;
4. Un (1) temps individuel plus trois (3) parties de relais.

Les temps cumulés de relais ne doivent inclure que des temps d'athlètes inscrits, présents à la rencontre et ayant obtenu les temps prouvés au cours de la période de qualification.

3.8.4 Les noms des athlètes composant l'équipe de relais doivent être soumis avant le début de la session au cours de laquelle ledit relais se déroule. Un changement de nom ou de l'ordre des noms peut être effectué par l'entraîneur jusqu'au début de l'épreuve, sur information de l'arbitre ou associé de la rencontre.

3.9 COMPOSITION DES RELAIS

3.9.1 INSCRIPTION REGULIERE

Une université peut participer aux relais, si elle compte au moins quatre nageurs du même sexe qui se sont qualifiés aux championnats en vertu des exigences de qualification aux épreuves individuelles.

3.9.2 INSCRIPTIONS AUX RELAIS – NAGEURS PARTICIPANT UNIQUEMENT AUX RELAIS

3.9.2.1 ÉTABLISSEMENTS AVEC SEULEMENT TROIS QUALIFIES

3.9.2.2 Une université peut participer aux épreuves de relais si elle compte TROIS nageurs de même sexe répondant aux exigences de qualifications aux épreuves individuelles. L'université peut alors ajouter UN(E) nageur(euse) de même sexe à son équipe des Championnats de U SPORTS. Ce(tte) nageur(euse) supplémentaire peut participer à toutes les épreuves de relais de son établissement.

3.9.2.3 ÉTABLISSEMENT AYANT OBTENU UN TEMPS QUALIFICATIF POUR UNE EPREUVE DE RELAIS U SPORTS

3.9.2.4 Une université peut inscrire une équipe aux relais si elle a enregistré un temps de relais (publié sur le site de classement SNC) égal ou meilleur que le temps de qualification exigé par U SPORTS pour les relais.

3.9.2.5 Cette équipe de relais peut être composée de nageurs qui n'ont pas obtenu de temps répondant aux exigences de qualification U SPORTS pour les épreuves individuelles. Ces nageurs ne sont pas admissibles pour nager les épreuves individuelles aux Championnats de U SPORTS et participent aux championnats aux frais de l'établissement et ne sont pas comptabilisés dans le calcul de la subvention relative aux frais de déplacement U SPORTS.

3.9.2.6 Les nageurs qui ne participent qu'aux relais en vertu de cette règle doivent être déclarés à la réunion technique avant le début des Championnats.

3.9.2.7 Les nageurs doivent avoir été membre d'une équipe de relais qui a réussi le temps de qualification.

3.10 PROCEDURES ET RECLAMATIONS

3.10.1 DATE LIMITE D'INSCRIPTION

1. Les inscriptions aux épreuves éliminatoires doivent être envoyées avant midi, heure du Pacifique, le vendredi précédant le début des Championnats de U SPORTS.

2. Les inscriptions finales ou amendées doivent être envoyées avant midi, heure du Pacifique, le lundi précédant le début des Championnats de U SPORTS.

3. Les modifications effectuées entre les dates limites des séries éliminatoires et des finales ne sont pas sujettes à des frais de modification ou retard.

4. La liste des équipes inscrites doit être publiée par les directeurs de la rencontre le plus tôt possible suite à la date limite FINALE.

3.10.2 INSCRIPTIONS

L'année d'admissibilité en cours de chacun des nageurs doit être incluse dans le dossier HYTek/Splash et doit ensuite être reportée sur les fiches d'inscription de la rencontre, des épreuves éliminatoires et des épreuves finales. **Si l'année d'admissibilité n'est PAS inscrite dans la fiche d'inscription, le ou la gestionnaire de la rencontre retournera la fiche à l'entraîneur pour les années devant être ajoutées.**

3.10.3 CHANGEMENTS APPORTÉS AUX INSCRIPTIONS

Tout changement apporté aux inscriptions est autorisé après la date limite FINALE d'inscription et jusqu'au début de la réunion technique des Championnats de U SPORTS, à condition que des frais d'administration de 50 $ par changement soient versés au comité d'organisation hôte et que la nouvelle inscription soit présentée à la réunion technique des Championnats de U SPORTS (par exemple : retrait de l'athlète « A » de l'épreuve du 50 m style libre pour l'inscrire au 100 m style libre ne constitue qu'un seul changement).

3.10.4 PROCÉDURES DE DÉSISTEMENT

1. La direction de la rencontre doit fournir chaque jour une liste à jour des équipes, incluant les inscriptions individuelles et le nombre d'athlètes de chaque épreuve individuelle à chaque équipe, afin de permettre de renseigner les désistements.

2. Pour retirer des athlètes inscrits à des épreuves "supplémentaires", les cartes/fiches de désistement pour les épreuves de la journée doivent être déposées dans une boîte à cette fin, avant l'heure limite de désistement, le jour précédant chaque journée de compétition selon l'horaire suivant :

- Pour les épreuves 1 à 12 : au terme de la réunion technique des Championnats de U SPORTS
- Pour les épreuves 13 à 24 : 30 minutes après les finales de la première journée de compétition ;
- Pour les épreuves 25 à 32 : 30 minutes après les finales de la deuxième journée de compétition ;

3. Tout désistement de la finale doit être effectué dans un délai de 30 minutes après les épreuves éliminatoires de cette journée.

4. À la fin de la deuxième journée, une liste préliminaire des athlètes du 800/1500 m sera produite pour la troisième journée et distribuée aux entraîneurs avec les fiches d'inscription des éliminatoires de la troisième journée.

Remarque : Aucune pénalité supplémentaire ne sera infligée aux Championnats de U SPORTS, si ce n'est le fait de ne pas participer à ladite épreuve.

3.11 PROGRAMME ET DEROULE DES EVENEMENTS

3.11.1 HEURES DE DEBUT

Journées 1, 2 et 3 : Les épreuves éliminatoires débutent à 9 h 30 et les finales à 17 h 30.

3.11.2 Les épreuves du 800 m style libre, 1500 m style libre, relais 4x100 m style libre, relais 4x200 m style libre et relais 4x100 m quatre nages sont disputées comme des finales chronométrées.

Quand le format de la compétition démarre par des rondes préliminaires en petit bassin puis des finales en grand bassin, les vagues préliminaires du 800 m style libre et le 1500 m style libre (à l'exception des vagues les plus rapides de chaque épreuve, qui seront nagées le soir des finales) doivent être nagées de la plus lente à la plus rapide, alternant les femmes et les hommes dans des séances séparées, avant le début des échauffements de séance des finales. Un programme sera affiché une fois la liste de tous les désistements soumise. La manche la plus rapide se terminera une (1) heure avant le début de la manche finale.

Quand le format de compétition démarre par des rondes préliminaires puis des finales en petit bassin, toutes les vagues lentes du 800 m style libre et du 1500 m style libre seront nagées de la plus rapide à la plus lente pendant la séance de vagues préliminaires de la troisième journée, avec les vagues les plus rapides de chaque course qui sont nagées pendant la séance des finales.

3.11.3 La Finale C doit avoir lieu avant la Finale B et la Finale A des Championnats doit être la dernière de chaque épreuve dans chacune des sessions.

3.12 HORAIRE DES SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉCHAUFFEMENT

3.12.1 AVANT LA COMPETITION

À tout le moins, des périodes réservées à l'entraînement doivent être prévues par les organisateurs deux jours avant la compétition, de 16 h à 19 h, puis la veille de la compétition, de 9 h à 12 h et de 16 h à 19 h. Préférablement, le bassin est prévu pour le 2 X 25 mètres à la séance du matin et pour le 1 X 50 m à la séance de l'après-midi quand ont lieu les finales en grand bassin et pour le 2 X 25 mètres pour toutes les séances le cas échéant. L'installation doit inclure les lignes d'eau, les fanions pour la nage sur le dos, un minimum de deux plaques de contact, deux plots de départ dans la piscine et un seuil en saillie pour la nage en dos. Des périodes d'entraînement en sus peuvent être offertes et appréciées par les compétiteurs. Ces créneaux d'entraînement doivent être communiqués au sein des bulletins d'information.

3.12.2 JOURS DE COMPETITION

- 8 h 00 à 9 h 20 échauffement (deux bassins);
- 9 h 20 l'échauffement se termine dans la zone de compétition ;
- 9 h 30 début des séries éliminatoires – le bassin d'échauffement demeure disponible jusqu'à 30 minutes après la fin des éliminatoires (habituellement vers 13 h au plus tard);

- 16 h 00 à 17 h 20, échauffement dans la piscine de compétition ;
- 17 h 20, le bassin de compétition est libéré et le bassin d'échauffement demeure disponible jusqu'à 30 minutes après la fin de la compétition.
- Le bassin d'échauffement sera équipé des fanions et des lignes d'eau pour assurer la sécurité des nageurs.
- À la troisième journée, quand le format est de nager les vagues préliminaires en petit bassin et les finales en grand bassin, les épreuves de distance débuteront plus tôt en après-midi. La piscine sera disponible pour l'échauffement une heure avant le début des épreuves de distance (aux environs de 14 h). Les heures seront publiées par le comité hôte à la première journée de la compétition.

3.13 POINTAGE

Épreuves individuelles :

Des points sont attribuées aux vingt-quatre (24) premières places en utilisant le système de Finale A, B et C, disposant chacune de 8 couloirs. Le pointage des finales fonctionne de la façon suivante :

(i) Finale A : 32-28-27-26-25-24-23-22
(ii) Finale B : 20-17-16-15-14-13 12-11
(iii) Finale C : 9-7-6-5-4-3-2-1

Épreuves de relais :

Même pointage que pour les épreuves individuelles.

Quand ils sont disponibles, les 10 couloirs seront utilisés pour les épreuves préliminaires et huit couloirs pour les finales d'épreuves.

3.14 RECORDS ET STATISTIQUES

Règles

Un record faisant l'objet d'une demande d'homologation doit avoir été réalisé pendant une course inscrite au programme des championnats. Le record d'un(e) nageur(euse) est homologué s'il a été réalisé à l'occasion de la première étape d'une épreuve de relais inscrite au programme des championnats. Des chronométreurs sont désignés pour chronométrer les premières étapes de ces épreuves et pour consigner avec précision les temps ainsi réalisés sur la fiche fournie à cette fin.

Publication

Les records sont inscrits automatiquement et font partie intégrante des modalités de comptabilisation des performances réalisées pendant les championnats. Il incombe au secrétaire technique de U SPORTS de publier, en annexe des règlements techniques, une liste à jour des records.

AOUT 2023 **Règlements techniques : Natation (M/F)** RT/11-10

Liste à jour des records
Elle est présentée dans l'Almanach de U SPORTS, ainsi que dans le programme de la rencontre pour chaque épreuve.

4. EXIGENCES RELATIVES AUX INSTALLATIONS ET A LA RENCONTRE

4.1 Toutes les épreuves doivent se dérouler dans un bassin de compétition de huit ou dix couloirs, avec aires d'échauffement disponibles pendant toute la durée des Championnats de U SPORTS.

4.2 Les tableaux d'inscription seront disponibles sur le site de SNC en janvier.

4.3 Les fiches d'inscription globales (*Psych sheets*) doivent être publiées sur le site Web de l'université qui accueille les Championnats et elles doivent être transmises aux universités participantes par courriel suite à la DATE LIMITE FINALE D'INSCRIPTION et aussi tôt que possible le lundi précédant les championnats.

4.4 Les fiches d'inscription aux épreuves finales chronométrées doivent être publiées dans un délai de 30 minutes après l'heure limite fixée pour les désistements.

4.5 Le comité de direction de la rencontre répartira les participants en trois groupes égaux en rotation dans les sièges aux abords de la piscine pour chacune des trois journées de compétition.

5. RÈGLEMENTS

Les Championnats de natation de U SPORTS est régi par les règles de U SPORTS, conformément aux présentes dispositions. Cependant, le déroulement général des Championnats de natation U SPORTS se réalise dans l'esprit de l'édition la plus récente du manuel de Swim Natation Canada (SNC). Toute exception est indiquée dans le règlement.

Les finales chronométrées auxquelles participent 9 ou 10 nageurs dans un bassin de 8 couloirs, ou 11 ou 12 nageurs dans un bassin de 10 couloirs, 17 ou 18 nageurs dans un bassin de 8 couloirs ou 21 ou 22 nageurs dans un bassin de 10 couloirs, sont disputées en une ou deux manches complètes. Au besoin, une autre manche sera disputée pour toute équipe excédentaire (une ou deux).

6. RÉUNIONS

6.1 RÉUNION TECHNIQUE

Une réunion technique aura lieu en personne avant la première séance d'épreuves des Championnats nationaux de U SPORTS. Le jour et l'heure de la réunion sont à la discrétion du comité d'organisation local.

L'entraîneur-chef de chaque équipe participante, un représentant des officiels (idéalement l'officiel en chef ou l'entraîneur/superviseur des arbitres), le délégué de U SPORTS et des membres du comité d'organisation doivent assister à cette réunion.

Le président de la réunion technique sera le délégué de U SPORTS.

Dans cette réunion technique, éléments suivants doivent être traités :

1. Procédures d'inscription et de désistement
2. Fiche de contacts d'urgence
3. Procédures des championnats
4. Annonce/Envoi des modifications apportées aux alignements
5. Annonce/Envoi de toute modification apportée aux inscriptions aux épreuves
6. Annonce/Envoi des temps remis en cause
7. Annonce/Envoi des nageurs participant unqiuement aux relais
8. Soumission des désistements pour les épreuves de la première journée des Championnats avant la fin de la réunion technique
9. Code de conduite, politiques disciplinaires et de lutte contre le harcèlement U SPORTS
10. Membres du comité de gestion du championnat
11. Membres du jury d'appel de natation
12. Annonce de l'hôte
13. Réceptions / Hospitalité
14. Autres éléments

6.2 RÉUNION DES ENTRAÎNEURS

Une réunion non officielle des entraîneurs peut être organisée et nécessiter une salle de réunion pendant le Championnats. Le jour et l'heure de la réunion sont à la discrétion du comité d'organisation local en consultation avec le (ou la) président(e) de l'association des entraîneurs.

Remarque : Il ne s'agit pas d'une réunion officielle du sous-comité technique du sport de U SPORTS et, par conséquent, toute décision ayant une incidence sur les politiques ou les règlements de U SPORTS doit être envoyée au sous-comité technique. La responsabilité incombe au (ou à la) président(e) de 'association des entraîneurs ou à son (ou sa) représentant(e).

L'ordre du jour inclura les éléments suivants :

1. Présentation des membres
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
4. Rapport du (ou de la) président(e) et rapport financier
5. Affaires découlant du procès-verbal

6. Rapport du (ou de la) délégué(e) de U SPORTS
7. Révision des dates importantes de championnats
8. Rapport SNC
9. Procédures, règlements et politiques U SPORTS
10. Affaires nouvelles
11. Elections

Un comité technique de règlements des championnats doit être mis sur pied pendant la réunion des entraîneurs pour discuter de toute recommandation / tout changement pouvant survenir sur le format de compétition des championnats.

7. COMMERCIAL

7.1 CONFÉRENCE DE PRESSE

La date et l'heure de la conférence de presse des Championnats nationaux de U SPORTS sont déterminées par U SPORTS et le comité d'organisation local.

8. OFFICIELS

8.1 RESPONSABILITES DE L'HÔTE
Les officiels de la rencontre sont à la charge de l'hôte.

9. PRIX DE LA SAISON ET DU CHAMPIONNAT
*Veuillez vous référer à la politique 60.20, pour obtenir davantage d'informations concernant les prix des championnats.

9.1 BANNIÈRE U SPORTS ET TROPHÉE (MASCULIN : TROPHÉE NELSON C. HART)
Remis aux équipes championnes (hommes et femmes) des Championnats de U SPORTS.

9.2 MÉDAILLES DES CHAMPIONNATS
9.2.1 Médailles d'or remises à l'équipe championne des Championnats de U SPORTS (18 au total)
9.2.2 Médailles d'or, d'argent et de bronze remises à chaque individu d'une épreuve (individuelle et/ou en relais)

9.3 ÉTOILES CANADIENNES (masculines et féminines)
9.3.1 Les médaillés d'or de chaque épreuve masculine et féminine, incluant les relais, des Championnats nationaux U SPORTS sont nommés au sein de la première équipe d'étoiles.

9.3.2 Les médaillés d'argent de chaque épreuve masculine et féminine, incluant les relais, des Championnats nationaux U SPORTS sont nommés au sein de la deuxième équipe d'étoiles.

9.3.3 **Les étoiles canadienne seront dévoilées avec la présentation des médailles au terme de chaque épreuve. Les certificats seront décernés sur place ou envoyés par la poste aux gagnants de prix après les championnats selon les capacités de l'hôte.**

9.4 NAGEUR ET NAGEUSE PAR EXCELLENCE DE L'ANNÉE

9.4.1 Le titre est attribué en considérant uniquement les résultats obtenus aux Championnats de U SPORTS.

9.4.2 Critères de sélection : i) médaille d'or dans une épreuve, ii) nageur/nageuse ayant obtenu le plus grand nombre de points dans le cadre de ses deux meilleures performances en finales, selon la grille de performance FINA.

9.5 RECRUES DE L'ANNÉE (masculine et féminine)

9.5.1 En tenant compte uniquement des performances réalisées aux Championnats canadiens.

9.5.2 Critères de sélection : Première année d'admissibilité à U SPORTS ; 21 ans et moins au 1ier septembre de l'année académique en cours ; nageur/nageuse ayant accumulé le plus grand nombre de points, selon la grille de performance de la FINA, dans deux épreuves de finales.

9.6 PRIX DE SERVICE COMMUNAUTAIRE

9.6.1 Sélectionnés par les entraîneurs.

9.6.2 Lauréats s'étant distingués dans trois domaines : natation, études et engagement communautaire.

9.6.3 Pour remporter le prix national, l'athlète doit d'abord avoir remporté le prix de son association.

9.6.4 Un formulaire électronique de nomination doit être soumis au (ou à la) président(e) de la natation de U SPORTS. Ce formulaire doit être renvoyé dans les mêmes délais que l'inscription aux Championnats de U SPORTS.

9.6.5 Aux Championnats de U SPORTS, les entraîneurs de U SPORTS formeront un sous-comité composé d'un(e) entraîneur(e) de natation de chacune des association et du (ou de la) représentant(e) de U SPORTS de la natation. Ce comité prendra connaissance de chaque formulaire de candidature, discutera des mises en nomination et votera pour déterminer les lauréats.

9.6.6 Critères : L'étudiant-athlète doit faire partie de la formation de l'université. L'athlète ne doit pas nécessairement s'être qualifié pour les Championnats de U SPORTS mais il est fortement recommandé qu'il ait tout au moins participé aux championnats de son association et s'entraîne activement. (Exemples d'engagement communautaire : bénévolat, encadrement sportif, leadership d'équipe, coordination d'événements communautaires spéciaux).

9.6.7 Ce prix sera décerné au début des finales de la deuxième journée.

9.7 ENTRAÎNEUR(E) DE L'ANNÉE

Chaque université qui compte au moins un(e) nageur(euse) participant aux championnats a droit à un vote. Les bulletins de vote sont transmis en soirée de la troisième journée du championnat, avec les fiches finales. Les bulletins remplis doivent être remis au plus tard au terme de l'épreuve masculine du 1500 m style libre. Les renseignements suivants doivent être inclus au bulletin :

* Deux colonnes : équipe masculine– Entraîneur(e) de l'année et équipe féminine – Entraîneur(e) de l'année.
* La liste de toutes les équipes, incluant le nom de l'entraîneur(e), présentée par ordre alphabétique.
* Le classement et le nombre de points des équipes au terme de la deuxième journée des championnats de l'année en cours.
* Le classement et le nombre de points des équipes aux championnats de U SPORTS de l'année précédente sera disponible en bas de document.
* Les trois meilleures performances chez les femmes et chez les hommes au cours des deux premières journées des championnats en cours.

9.8 PRIX DU GRAND CHELEM ET DU SUPER GRAND CHELEM

9.8.1 Prix du grand chelem – décerné à tout(e) nageur(euse) qui remporte la même épreuve individuelle à quatre (4) reprises au cours de sa carrière U SPORTS.

9.8.2 Prix du super grand chelem – décerné à tout(e) nageur(euse) qui remporte la même épreuve individuelle à cinq (5) reprises au cours de sa carrière U SPORTS. Remarque : La récompense est marquée par la remise d'une peinture unique offerte par Doug Perks de Team Aquatic Supplies.

10. COMITÉS

10.1 COMITÉ DE DIRECTION DU CHAMPIONNAT

Ce comité a pour fonction de trancher toutes les questions essentielles au déroulement des Championnats et agit à titre à titre de comité de protêts aux championnats. Le comité applique les règlements de U SPORTS tels que stipulés. Il ne peut, ni lui, ni aucun de ses membres, effectuer des exceptions aux règlements ou aux sanctions de U SPORTS. Le comité ne peut pas interpréter les règlements d'admissibilité de U SPORTS.

10.1.1 Le comité de gestion des Championnats est composé des personnes suivantes :

1. Le responsable du championnat, qui agit comme président sans droit de vote;
2. Le délégué officiel de U SPORTS;
3. Le délégué technique;
4. Le président de l'Association des entraîneurs, ou son suppléant.

Le quorum du comité est de quatre membres sur quatre (ou de leurs suppléants).

10.1.2 Mesures disciplinaires

Si un membre du comité de direction est impliqué directement ou indirectement dans un cas d'interprétation d'un règlement de U SPORTS qui fait l'objet d'appel ou de protêt considéré par le comité, ce membre doit se retirer du comité de direction. Dans un tel cas, les autres membres du comité ont l'autorité de nommer un remplaçant. Celui-ci doit être impartial et non touché par le cas examiné. Cette décision de remplacer un membre du comité de direction appartient exclusivement au comité de direction.

Nonobstant les procédures décrites à la politique 90.70.4.1.1 de U SPORTS (voir ci-dessous), le comité de gestion des championnats dispose de toute l'autorité et la compétence nécessaires pour intervenir et agir immédiatement en cas d'inconduites de nature mineure (inapproprié ou contraire à l'esprit sportif sans être d'ordre criminel) qui se produisent aux Championnats de U SPORTS, et ce en temps opportun. Un rapport de l'incident, contenant tous les détails et les mesures intérimaires adoptées par le comité de direction, doit être transmis aux directeurs des sports des universités concernées, au Bureau de U SPORTS, ainsi qu'au comité de discipline de U SPORTS.

U SPORTS s'attend à ce que les représentants des universités membres et/ou de U SPORTS aux Championnats de U SPORTS se comportent de façon responsable, avec convenance et dans le respect des lois du pays.

90.70.4.1.1 <u>Procédures à suivre en cas d'inconduites</u>
En cas d'inconduites se produisant pendant les Championnats de U SPORTS (incluant les déplacements vers et au retour du championnat, les journées d'entraînement et de compétitions), la directrice générale appuyée par le responsable des championnats doit :

1. Mener une enquête sur l'avènement de l'inconduite;
2. Déterminer la nature et le coût des blessures et dommages causés aux personnes ou à des installations;
3. Identifier les personnes et les universités responsables de l'incident; et
4. Résumer l'information dans un rapport écrit.

La directrice générale transmet une copie du rapport au président de U SPORTS qui peut alors déposer une plainte en vertu de la Politique 90.40 de U SPORTS – Discipline. Une copie du rapport écrit doit être transmise aux directeurs des sports des universités touchées par l'incident d'inconduite.

10.2 JURY D'APPEL

10.2.1 JURY D'APPEL DE NATATION

L'interprétation des décisions est régie par le règlement de SNC dans le cadre de réclamations et jury d'appel de natation. Le directeur de la compétition est responsable du jury d'appel (voir la section E.9).

10.2.2 JURY D'APPEL U SPORTS

Si la décision prise par le Jury d'appel de natation ne satisfait pas un entraîneur, il peut, conformément aux dispositions du paragraphe ci-dessous, en appeler auprès du jury d'appel de U SPORTS. Pour interjeter appel, l'entraîneur fait une réclamation par écrit au jury d'appel U SPORTS, laquelle doit être accompagnée des frais de réclamation de 50 dollars, qui ne sont remboursables que si la réclamation est jugée valable, sinon l'hôte conserve cette somme.

Le jury d'appel de U SPORTS est formé à la réunion technique des entraîneurs avant le début des championnats. Il a l'autorité d'agir dans toute situation non couverte par les règlements. Le jury d'appel est composé : du responsable du championnat, du juge en chef, du délégué de U SPORTS et de deux entraîneurs (on nomme trois entraîneurs à la réunion au cas où l'un de ceux-ci se retrouve en situation de conflit d'intérêts).

AOUT 2023 **Règlements techniques : Natation (M/F)** RT/11-17

11. ANNEXES

11.1 Temps standards 2023-2024

TEMPS STANDARDS U SPORTS 2023-24						
BCV	BLM	BCM		BCM	BCV	BLM
FÉMININ			**EPREUVE**	***MASCULIN***		
0:23.77	0:27.18	0:26.39	**50 NL**	0:23.09	0:23.78	0:20.80
0:51.43	0:58.80	0:57.09	**100 NL**	0:50.41	0:51.92	0:45.41
1:50.71	2:06.58	2:02.89	**200 NL**	1:50.58	1:53.90	1:39.62
4:59.65	4:30.06	4:22.19	**400 NL**	3:55.66	4:02.73	4:29.33
10:19.65	9:19.46	9:02.19	**800 NL**			
			1500 NL	15:57.17	16:25.89	15:51.46
0:26.47	0:30.26	0:29.38	**50 DOS**	0:25.90	0:26.68	0:23.33
0:57.13	1:05.31	1:03.41	**100 DOS**	0:55.69	0:57.36	0:50.17
2:03.70	2:21.43	2:17.31	**200 DOS**	2:02.41	2:06.08	1:50.28
0:29.77	0:34.03	0:33.04	**50 BRASSE**	0:28.78	0:29.64	0:25.93
1:04.78	1:14.07	1:11.91	**100 BRASSE**	1:02.67	1:04.55	0:56.46
2:20.78	2:40.96	2:36.27	**200 BRASSE**	2:17.31	2:21.43	2:03.70
0:25.27	0:28.89	0:28.05	**50 PAP.**	0:24.86	0:25.61	0:22.40
0:56.65	1:04.76	1:02.87	**100 PAP.**	0:55.19	0:56.85	0:49.72
2:06.87	2:25.05	2:20.83	**200 PAP.**	2:03.12	2:06.81	1:50.92
2:06.83	2:25.00	2:20.78	**200 4NI**	2:04.05	2:07.77	1:51.76
4:29.53	5:08.16	4:59.18	**400 4NI**	4:26.16	4:34.14	3:59.78
3:27.81	3:57.59	3:50.67	**400 RNL**	3:22.81	3:28.89	3:02.71
7:33.29	8:38.24	8:23.15	**800 RNL**	7:30.37	7:43.88	6:45.74
3:50.10	4:23.07	4:15.41	**400 REL 4Ny**	3:45.51	3:52.28	3:22.16

BCM = Bassin Court Mètres
BLM = Bassin Long Mètres
BCV= Bassin Court Verge

AOUT 2023 **Règlements techniques : Natation (M/F)** RT/11-18

11.2 PROGRAMME DES EPREUVES ET CEREMONIES

#	JOUR 1 – PRÉLIMINAIRES
1	200 m LIBRE (F)
2	200 m LIBRE (H)
3	100 m BRASSE (F)
4	100 m BRASSE (H)
5	100 m PAPILLON (F)
6	100 m PAPILLON (H)
7	50 m DOS (F)
8	50 m DOS (H)
9	400 m QNI (F)
10	400 m QNI (H)
	JOUR 2 – PRÉLIMINAIRES
13	50 m LIBRE (F)
14	50 m LIBRE (H)
15	200 m BRASSE (F)
16	200 m BRASSE (H)
17	400 m LIBRE (F)
18	400 m LIBRE (H)
19	100 m DOS (F)
20	100 m DOS (H)
21	200 m QNI (F)
22	200 m QNI (H)
23	50 m PAPILLON (F)
24	50 m PAPILLON (H)

#	JOUR 1 - FINALES
1	200 m LIBRE (F)
2	200 m LIBRE (H)
3	100 m BRASSE (F)
4	100 m BRASSE (H)
5	100 m PAPILLON (F)
6	100 m PAPILLON (H)
	PAUSE - REMISE DE PRIX
7	50 m DOS (F)
8	50 m DOS (H)
9	400 m QNI (F)
10	400 m QNI (H)
	PAUSE - REMISE DE PRIX
11	Relais 4x100 m LIBRE (F)
12	Relais 4x100 m LIBRE (H)
	PAUSE - REMISE DE PRIX
	JOUR 2 - FINALES
13	50 m LIBRE (F)
14	50 m LIBRE (H)
15	200 m BRASSE (F)
16	200 m BRASSE (H)
17	400 m LIBRE (F)
18	400 m LIBRE (H)
	PAUSE - REMISE DE PRIX
19	100 m DOS (F)
20	100 m DOS (H)
21	200 m QNI (F)
22	200 m QNI (H)
23	50 m PAPILLON (F)
24	50 m PAPILLON (H)
	PAUSE - PRIX D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE
25	Relais 4x200 m LIBRE (F)
26	Relais 4x200 m LIBRE (H)
	PAUSE - REMISE DE PRIX
	JOUR 3 - FINALES

AOUT 2023 **Règlements techniques : Natation (M/F)** RT/11-19

	JOUR 3 – PRÉLIMINAIRES
27	200 m PAPILLON (F)
28	200 m PAPILLON (H)
29	50 m BRASSE (F)
30	50 m BRASSE (H)
31	100 m LIBRE (F)
32	100 m LIBRE (H)
33	200 m DOS (F)
34	200 m DOS (H)
35	800 m LIBRE (F) (v. plus lentes)
36	1500 m LIBRE (H) (v. plus lentes)

	DÉFILÉ DES FINISSANTS
27	200 m PAPILLON (F)
28	200 m PAPILLON (H)
29	50 m BRASSE (F)
30	50 m BRASSE (H)
31	100 m LIBRE (F)
32	100 m LIBRE (H)
	PAUSE - REMISE DE PRIX
33	200 m DOS (F)
34	200 m DOS (H)
35	800 m LIBRE (F) (v. plus rapides)
36	1500 m LIBRE (H) (v. plus rapides)
	PAUSE - REMISE DE PRIX **RECRUE DE L'ANNÉE (H/F)** **ENTRAÎNEUR(E) DE L'ANNÉE (F)** **ENTRAÎNEUR(E) DE L'ANNÉE (H)**
37	Relais 4x100 m QUATRE NAGES (F)
38	Relais 4x100 m QUATRE NAGES (H)
	PAUSE - REMISE DE PRIX **NAGEURS DE L'ANNÉE (H/F)** **GRAND CHELEM & SUPER GRAND CHELEM** **ÉQUIPES CHAMPIONNES (H/F)**